

BANQUE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE CENTRALE

Yaoundé le 29 janvier 2025

**FAKE**

SERVICE CENTRAUX  
Boite postale 1917-Yaoundé  
République du Cameroun

**FAKE**

AVIS D'APPEL D'OFFRES DU 03/02/2025 AU 03/03/2025

Ref : AON/ORLML n°01/E28/2025-BEAC du 29 janvier 2025

La BEAC procède ce jour au lancement d'une opération de financement des projets sous régionaux d'un montant de 100 milliards de FCFA et aux conditions ci-après :

Date de valeur : lundi 03 février 2025

Date d'échéance : lundi 03 Mars 2025

Apport personnel : 1/3<sup>e</sup> du coût du projet

Type du projet : élargi

Nombres d'offres maximum par soumissionnaire : une (1)

Contreparties éligibles : toutes personnes physique, morale admise au compartiment des interventions de la BEAC capable de tenir un projet à long terme.

Date limite de soumission : vendredi 14 février 2025

Heure limite de soumission : 12h

**FAKE**

**FAKE**



Le Directeur Général des Finances  
Planification et Relations Internationales

MAHAMAT DARRINE SOULEYMAN

**FAKE**

## BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE



### COMMUNIQUE DE PRESSE

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) informe le public qu'un avis d'appel d'offres frauduleux relatif au lancement par la Banque Centrale d'une prétendue opération de financement des projets sous-régionaux d'un montant de 100 milliards FCFA circule actuellement sur les réseaux sociaux.

La BEAC n'est pas à l'origine de ce faux document qui est une imitation grossière des avis d'appel d'offres du marché monétaire.

La Banque Centrale ne finance aucun projet national ou sous-régional moyennant une contrepartie financière. Les offres du marché monétaire sont strictement réservées aux établissements de crédit de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

La BEAC dénonce cette manœuvre illicite qui vise à tromper les populations de la Zone. Elle invite par conséquent le public à la plus grande vigilance et à consulter régulièrement son site Internet [www.beac.int](http://www.beac.int) afin d'avoir accès aux informations fiables.

La BEAC se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs et complices des actes, documents, messages et informations de nature à porter atteinte à sa crédibilité.

Le Gouverneur de la BEAC,



Yvon SANA BANGUI